

CONTRAT DE FORMATION

(Articles L.6353-3 à L.6353-7 du Code du travail)

Ce contrat doit être conclu avant toute inscription définitive et tout règlement de frais (Article L. 6353-3)

Identité du stagiaire *(Ci-après dénommé le stagiaire)*

NOM	Code postal
Prénom	Ville
Adresse	Numéro de téléphone
	Email

Identité du représentant légal *(en cas de minorité du stagiaire)*

NOM	Code postal
Prénom	Ville
Adresse	Numéro de téléphone
	Email

ET

Planète Sciences
10 rue du Marquis de Raies
91080 Evry-Courcouronnes

(Ci-après dénommé l'organisme de formation)

1 – OBJET

En exécution du présent contrat, l'organisme de formation s'engage à organiser l'action de formation intitulée :

Indiquer le titre du programme de formation que vous souhaitez suivre :

2 – NATURE ET CARACTERISTIQUE DES ACTIONS DE FORMATIONS

L'action de formation entre dans la définition prévue à l'article L.6313-1 de la sixième partie du Code du travail.

Le programme détaillé de l'action de formation figure en annexe du présent contrat.

3 – NIVEAU DE CONNAISSANCES PREALABLES NECESSAIRE

Afin de suivre au mieux l'action de formation sus-visée et obtenir la ou les qualifications auxquelles elle prépare, le stagiaire est informé qu'il est nécessaire de posséder, avant l'entrée en formation, le niveau de connaissance suivant : *voir programme en annexe*

4 – ORGANISATION DE L'ACTION DE FORMATION

L'action de formation aura lieu : *Préciser les dates de la session :*

Elle est organisée pour un effectif de 15 stagiaires maximum pour un formateur, de 20 stagiaires pour deux formateurs et maximum 40 stagiaires pour 3 formateurs

Les conditions générales dans lesquelles la formation est dispensée, notamment les moyens pédagogiques et techniques sont détaillées dans le programme en annexe du présent contrat.

5 – MOYENS PERMETTANT D'APPRECIER LES RESULTATS DE L'ACTION

Les stagiaires sont évalués durant tous les temps de la formation sur les critères définis et énoncés au premier jour de la formation. Des entretiens peuvent être organisés à la demande du stagiaire ou de l'équipe de formation dans le cas de difficultés rencontrés par le stagiaire au cours de sa formation.

A la fin de chaque formation, le stagiaire se voit remettre un questionnaire d'évaluation qu'il doit remplir et remettre au formateur.

L'équipe de formation mettra tout en œuvre (adaptation, accompagnement, entretien) pour accompagner le stagiaire dans l'atteinte des objectifs de la formation. Si malgré tout, l'équipe de formation évalue que le stagiaire n'atteint pas les objectifs, le stage pourra être non validé. La non validation du stage n'ouvre pas la possibilité à une demande de remboursement du règlement de la formation.

Les modalités d'évaluation sont précisées dans le programme en annexe du présent contrat

6 – SANCTION DE LA FORMATION

Modalités précisés dans le programme en annexe du présent contrat

7 – MOYENS PERMETTANT DE SUIVRE L'EXECUTION DE L'ACTION

Le stagiaire signe une feuille d'émargement pour chaque demi-journée présent sur la formation

8 – DELAI DE RETRACTATION ET D'ANNULATION

De votre part : dans le cas d'une annulation intervenant plus de sept jours avant le premier jour du stage, vous serez remboursé du montant des frais de participation conformément au droit de délai de rétractation (article L.121-16 du Code de la consommation).

En cas d'annulation de votre part moins de sept jours avant le début du stage nous retenons 50% sauf dans le cas d'un désistement justifié par un avis médical.

En cours de stage, tout départ non motivé par un cas de force majeure (certificat médical, accident du participant) ne peut donner lieu à un remboursement. Le bénéficiaire ne peut en aucun cas céder son contrat.

De notre part : Si un stage ne réunissait pas assez de participants ou ne pouvait être réalisé, l'organisateur se réserve le droit d'annuler le dit stage. Le remboursement des sommes perçues serait alors intégral à l'exclusion de toute autre indemnité. Si le directeur du stage estime que le comportement du bénéficiaire peut porter préjudice à la vie du groupe ou au lieu d'accueil, il se réserve le droit de l'exclure sans aucun remboursement et les frais occasionnés par le renvoi (transport, alimentation) seront intégralement à la charge du bénéficiaire. De plus, en cas de faute volontaire, la responsabilité civile du bénéficiaire serait engagée.

Dans tous les cas : l'adhésion ne peut être révoquée et ses frais restent acquis à l'association.

9 – DISPOSITIONS FINANCIERES

Le prix de l'action de formation est indiqué sur le programme en annexe du présent contrat ou sur le devis demandé par le stagiaire.

Les formations sont soit en externat soit en pension complète.

En pension complète, un hébergement et une restauration collective sont proposées par l'organisme de formation et leurs frais sont compris dans le tarif de la formation sauf mention contraire.

En externat, l'hébergement et les repas sont à la charge des participants. Leurs frais peuvent cependant être pris en charge par les OPCO dans le cadre de la formation professionnelle.

Dans tous les cas le tarif proposé ne prend pas en compte les frais de transport.

Plusieurs modes de règlement sont disponibles : par paiement en ligne sur une plateforme sécurisée, par chèque bancaire au nom de l'association, par virement, ou par espèce au secrétariat de l'association (prévoir l'appoint). La totalité du paiement doit être adressé au moins quinze jours avant l'entrée en formation.

Le prix comprend : l'encadrement du stage par une équipe de formateurs, le prêt de matériels collectifs, l'assurance, les frais d'organisation et de gestion. Le prix ne comprend pas le voyage pour se rendre sur les lieux du stage.

10 – VALIDATION DE L'INSCRIPTION

L'acceptation en formation ne pourra être permise qu'après réunion de toutes les conditions ci-dessous :

- Inscription en ligne pour la session de formation sur le site internet de Planète Sciences www.planete-sciences.org
- Signature du présent contrat de formation par le stagiaire ou son représentant légal et transmission à Planète Sciences par le formulaire d'inscription ou par mail à formations@planete-sciences.org
- Paiement de l'intégralité de la somme demandée pour les frais de participation à la formation

Une fois ces trois conditions réunies, une confirmation puis une convocation vous sera adressée par mail.

11 – CAS DE DIFFERENT

Si une constatation ou un différend n'a pu être réglé à l'amiable, le tribunal d'Evry-Courcouronnes sera seul compétent pour régler le litige.

Fait en double exemplaire, à Evry Courcouronnes, le / /

Signature du stagiaire majeur ou du représentant légal

Signature de Planète Sciences



Planète Sciences
10 rue du Marquis de Raies
91 080 Evry-Courcouronnes
01 69 02 76 10
infos@planete-sciences.org
www.planete-sciences.org

Autorisation parentale pour les personnes mineures

Je soussigné-e,

représentant légal, de

atteste qu'après avoir pris connaissance des conditions générales de fonctionnement des stages organisés par Planète Sciences, j'autorise à s'inscrire au stage mentionné, à participer à toutes les activités prévues durant le stage et à sortir seule-e pendant les temps libres prévus au programme.

J'autorise le responsable du stage à faire soigner mon enfant et à prendre toute mesure, y compris l'hospitalisation et/ou l'intervention chirurgicale, nécessitée par son état de santé, selon les prescriptions du corps médical consulté. Dans ce cas, je m'engage à rembourser à Planète Sciences les frais engagés.

J'autorise,

Je n'autorise pas,

que des images prises au cours du stage soient reproduites et diffusées sans limitation de durée par Planète Sciences sur différents supports tels qu'un site Internet, réseaux sociaux.

Fait en double exemplaire, à Evry Courcouronnes, le / /

Signature (de la personne majeure responsable)